CONGRÈS de la SFC
Société Française du Cancer
29 SOIR 30 JUIN 1ER JUILLET 2016
PALAIS DES CONGRÈS PARIS

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulations – Inscriptions standard :

1. Toute annulation doit être notifiée au Service Inscriptions d' Europa Organisation par écrit à insc-sfcancer@europa-organisation.com

2. Les annulations reçues, par écrit, avant le 29 avril inclus donneront lieu au remboursement de la totalité des sommes versées, déduction faite des frais de dossier d'un montant de 30 €.

3. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 30 Avril ni sur site lors du congrès.

Les remboursements seront effectués obligatoirement sur le compte débité pour le paiement initial.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de doublon d'inscription ou de refus d'attribution de visa. Dans chacun de ces cas, les conditions d'annulations sont appliquées.

Annulations – Inscriptions sous convention de formation:

1. Toute annulation doit être notifiée au Service Inscriptions d' Europa Organisation par écrit à insc-sfcancer@europa-organisation.com

2. Les annulations reçues, par écrit, avant le 29 avril inclus donneront lieu à une facturation post-congrès d'un montant de 30 € relatif aux frais de dossier.

3. Les annulations reçues, par écrit, à partir du 30 Avril donneront lieu à une facturation de l'intégralité du montant des droits d'inscription post–congrès.

4. Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, l'intégralité du montant des droits d'inscription sera facturé.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de doublon d'inscription ou de refus d'attribution de visa. Dans chacun de ces cas, les conditions d'annulations sont appliquées.